

DIRECTEURS SPORTIFS, ENTRAÎNEURS, ENSEIGNANTS ET AUTRES SUPERVISEURS



Les administrateurs scolaires, les éducateurs, le personnel scolaire, les élèves, les parents ou tuteurs et les bénévoles scolaires ont tous un rôle important à jouer en ce qui concerne les commotions cérébrales pouvant se produire en milieu scolaire. Poursuivez votre lecture pour en apprendre davantage sur le rôle des directeurs sportifs, entraîneurs, enseignants et autres superviseurs.

Votre rôle de **Sensibilisation**

- ▶ S'assurer d'avoir accès au protocole de l'école sur les commotions cérébrales.
- ▶ Connaître les signaux d'alarme et les divers autres signes et symptômes des commotions cérébrales.
- ▶ Connaître le plan d'action d'urgence et la procédure associée aux signaux d'alarme de votre école.
- ▶ Promouvoir et surveiller les initiatives de sécurité en matière d'activité physique pour le personnel et les élèves.
- ▶ Comprendre quelles sont les répercussions d'une commotion cérébrale sur la capacité d'un élève à fonctionner en milieu scolaire.
- ▶ Comprendre les dangers liés à la reprise des activités physiques de l'élève avant qu'il n'y soit prêt.
- ▶ Connaître et comprendre les étapes du Plan de retour à l'école (RAE) et de reprise des activités physiques (RAP).
- ▶ Fournir aux élèves/athlètes des séances de formation :
 - S'il y a lieu, fournir aux élèves des renseignements sur la sécurité (p. ex. prévention des commotions cérébrales et sensibilisation) s'appliquant spécifiquement à l'activité, sur les risques possibles de l'activité et sur les procédures et les règles applicables au jeu prudent.
 - Informer les élèves de leurs responsabilités à l'égard de leur propre sécurité et de celle des personnes qui les entourent.

Votre rôle de

Reconnaissance et d'intervention

- ▶ Connaître le protocole à suivre pour intervenir lors des scénarios de commotion cérébrale suivants : signaux d'alarme, présence de signes et/ou de symptômes, et absence de signes ou de symptômes.
- ▶ Intervenir immédiatement en cas de blessure d'un élève, en suivant le protocole de l'école.
- ▶ Informer le directeur/la directrice ou la personne désignée et les parents/tuteurs de l'élève de la blessure de celui-ci.
- ▶ Remplir tous les formulaires requis par la politique de votre école.

Votre rôle de

Gestion et de soutien

- ▶ Travailler avec l'équipe collaborative responsable de l'élève pour établir le plan de RAE et de RAP de l'élève.
- ▶ Obtenir une autorisation médicale documentée avant de faire passer l'étudiant à l'étape 5 du Plan de RAP.

Ressources supplémentaires

Disponible à parachute.ca/commotion-cerebrale :

- Stratégie de retour à l'école
- Ressources sur les commotions cérébrales de Parachute
- Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique de l'Ontario de Ophea - commotions cérébrales

RESPONSABLE DU PERSONNEL DE L'ÉQUIPE COLLABORATIVE DE L'ÉCOLE



Les administrateurs scolaires, les éducateurs, le personnel scolaire, les élèves, les parents ou tuteurs et les bénévoles scolaires ont tous un rôle important à jouer en ce qui concerne les commotions cérébrales pouvant se produire en milieu scolaire. Poursuivez votre lecture pour en apprendre davantage sur le rôle du responsable du personnel de l'équipe collaborative de l'école.

Votre rôle de **Sensibilisation**

- ▶ Assister aux séances de formation professionnelle sur le protocole de commotions cérébrales.
- ▶ Connaître la politique et les protocoles de votre conseil scolaire ou de votre école sur les commotions cérébrales et leurs répercussions sur le retour de l'élève à l'école et la reprise des activités physiques.
- ▶ Connaître votre rôle dans le cadre du Plan de retour à l'école (RAE) et de reprise des activités physiques (RAP).

Votre rôle de **Reconnaissance et d'intervention**

- ▶ Connaître le protocole à suivre pour intervenir lors des scénarios de commotion cérébrale suivants : signaux d'alarme, présence de signes et/ou de symptômes, et absence de signes ou de symptômes.
- ▶ Intervenir immédiatement en cas de blessure d'un élève, en suivant le protocole de l'école.
- ▶ Informer le directeur/la directrice ou la personne désignée et les parents/tuteurs de l'élève de la blessure de celui-ci.
- ▶ Remplir tous les formulaires requis par la politique de votre école.

Votre rôle de

Gestion et de soutien

- ▶ Rencontrer les parents/tuteurs et l'élève pour leur expliquer :
 - Les étapes du Plan de RAE et de RAP qui se fera à l'école.
 - Le rôle de l'équipe collaborative et celui de l'élève et des parents/tuteurs.
- ▶ Rencontrer l'élève et le personnel concerné pour déterminer les stratégies d'apprentissage du RAE et/ou les approches requises pour l'élève en fonction des symptômes post-traumatiques commotionnels et pour définir la meilleure façon d'offrir à l'élève l'occasion de participer aux activités autorisées.
- ▶ Communiquer les stratégies d'apprentissage du RAE ou les approches au personnel concerné et conserver une copie des documents dans le dossier de l'élève.
- ▶ Communiquer les résultats de la réunion à l'école aux parents/tuteurs.
- ▶ Prévoir des réunions de suivi avec les membres de l'équipe collaborative, au besoin, pour surveiller et suivre les progrès de l'élève dans le contexte du Plan de RAE et de RAP.

Ressources supplémentaires

Disponible à parachute.ca/commotion-cerebrale :

- Stratégie de retour à l'école
- Ressources sur les commotions cérébrales de Parachute
- Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique de l'Ontario de Ophea - commotions cérébrales

AUTRES MEMBRES DU PERSONNEL ET BÉNÉVOLES DE L'ÉCOLE



Les administrateurs scolaires, les éducateurs, le personnel scolaire, les élèves, les parents ou tuteurs et les bénévoles scolaires ont tous un rôle important à jouer en ce qui concerne les commotions cérébrales pouvant se produire en milieu scolaire. Poursuivez votre lecture pour en apprendre davantage sur le rôle des autres membres du personnel et des bénévoles de l'école.

Votre rôle de

Sensibilisation

- ▶ S'assurer d'avoir accès au protocole de l'école sur les commotions cérébrales.
- ▶ Connaître les signaux d'alarme et les divers autres signes et symptômes des commotions cérébrales.
- ▶ Connaître le plan d'action d'urgence et la procédure associée aux signaux d'alarme de votre école.

Votre rôle de

Reconnaissance et d'intervention

- ▶ S'assurer d'avoir accès à l'outil de reconnaissance des commotions cérébrales de l'école.
- ▶ Connaître le protocole à suivre pour intervenir lors des scénarios de commotion cérébrale suivants : signaux d'alarme, présence de signes et/ou de symptômes, et absence de signes ou de symptômes.
- ▶ Informer le directeur/la directrice ou la personne désignée et l'enseignant/l'enseignante de la blessure de l'élève.

Votre rôle de

Gestion et de soutien

- ▶ Communiquer toutes les observations pertinentes à l'équipe collaborative responsable de l'élève pendant le rétablissement et se tenir au courant des mises à jour sur le processus de rétablissement de l'élève

Ressources supplémentaires

Disponible à parachute.ca/commotion-cerebrale :

- Stratégie de retour à l'école
- Ressources sur les commotions cérébrales de Parachute
- Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique de l'Ontario de Ophea - commotions cérébrales



Les administrateurs scolaires, les éducateurs, le personnel scolaire, les élèves, les parents ou tuteurs et les bénévoles scolaires ont tous un rôle important à jouer en ce qui concerne les commotions cérébrales pouvant se produire en milieu scolaire. Poursuivez votre lecture pour en apprendre davantage sur le rôle du directeur/de la directrice d'école (ou de la personne désignée par le directeur/la directrice).

Votre rôle de

Sensibilisation

- ▶ Établir un processus de collecte et de partage des renseignements médicaux sur les élèves (y compris les commotions cérébrales antérieures) en collaboration avec tous les enseignants, entraîneurs, superviseurs internes, etc. Cela doit se faire au début de l'année scolaire et tout au long de l'année, selon les besoins, afin que les élèves puissent participer en toute sécurité aux activités scolaires, internes et interscolaires.
- ▶ Élaborer le plan d'action d'urgence de l'école.
- ▶ Être au courant de la politique et des protocoles de votre conseil scolaire ou de votre école sur les commotions cérébrales et de leurs répercussions sur le retour de l'élève à l'école et la reprise des activités physiques.
- ▶ Fournir de l'information au personnel et aux bénévoles sur les éléments suivants :
 - Plan d'action d'urgence.
 - Procédures et formulaires de signalement des blessures à utiliser avec l'administration de l'école, les parents/tuteurs, le prestataire d'assurance.
- ▶ Communiquer ce qui suit aux enseignants, aux entraîneurs et aux superviseurs internes :
 - Avant d'entreprendre une activité physique, les renseignements médicaux des élèves doivent être vérifiés en suivant les procédures du conseil scolaire ou de l'école.
 - L'emplacement/les emplacements de la ou des trousse(s) de premiers soins de l'école. Informer l'administration scolaire lorsque des fournitures doivent être renouvelées.
- ▶ Fournir une formation aux enseignants et aux entraîneurs et/ou communiquer avec eux au sujet des éléments suivants :
 - Protocoles du conseil scolaire sur les commotions cérébrales - sensibilisation, prévention, identification, prise en charge et prévention.
 - Ressources et formulaires scolaires pour la mise en œuvre des protocoles.
 - Leur rôle dans l'offre de renseignements aux élèves et de formation à la sensibilisation aux commotions cérébrales et à la prévention s'appliquant spécifiquement à l'activité suivie.

Votre rôle de

Reconnaissance et d'intervention

- ▶ Informer le personnel et les bénévoles de l'école concernés en cas de soupçon de commotion cérébrale d'un élève.
- ▶ Obtenir et présenter les documents d'évaluation médicale fournis par les parents ou tuteurs indiquant les résultats de l'évaluation de l'élève (c.-à-d. diagnostic de commotion cérébrale).

Votre rôle de

Gestion et de soutien

- ▶ Rencontrer le parent/tuteur (et, s'il y a lieu, l'élève) pour expliquer les étapes du Plan de retour à l'école (RAE) et de reprise des activités physiques (RAP) qui se fait à la maison.
- ▶ Expliquer l'importance de documenter les progrès de l'élève à la maison. Confirmer avec le parent/tuteur comment il communiquera les progrès de l'élève au personnel de l'école (p. ex. communication par courriel, formulaire de documentation).
- ▶ Une fois que le parent/tuteur a signalé que l'élève a terminé l'étape 2 du Plan de RAE et qu'il est prêt à reprendre l'école, rencontrer le parent/tuteur (et, le cas échéant, l'élève) pour expliquer les autres étapes du Plan de RAE et de RAP qui se fait à l'école, parler de l'équipe collaborative et de son rôle au sein de l'équipe.
- ▶ Constituer l'équipe collaborative de l'élève. Identifier le responsable du personnel de l'école.
- ▶ Surveiller et documenter le rétablissement de l'élève à l'école après la commotion cérébrale.
- ▶ Obtenir et présenter les documents d'autorisation médicale fournis par les parents/tuteurs avant de permettre à l'élève de commencer l'étape 5 du Plan de RAP.
- ▶ S'assurer que tous les documents requis sont présentés conformément à la politique du conseil scolaire.

Ressources supplémentaires

Disponible à parachute.ca/commotion-cerebrale :

- Stratégie de retour à l'école
- Ressources sur les commotions cérébrales de Parachute
- Lignes directrices sur la sécurité en éducation physique de l'Ontario de Ophea - commotions cérébrales